

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2023-E-018

Séance du 14 mars 2023

Avis relatif au projet de labellisation Ramsar du site « Lac du Bourget - Marais de Chautagne et de Lavours »

Lors de la séance du 14 mars 2023, le CSRPN a examiné le projet de labellisation Ramsar du site « Lac du Bourget - Marais de Chautagne et de Lavours ».

Le CSRPN rend un **avis favorable** à ce projet de labellisation Ramsar du site « Lac du Bourget - Marais de Chautagne et de Lavours », en soulignant la pertinence d'intégrer dans un même site l'ensemble fonctionnel hérité de l'histoire glaciaire et post glaciaire que représentent ces zones humides.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

